



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENEA
Séance 7 janvier 2021 à 19h00 /
2021eko urtarrilaren 7ko biltzarra, arratseko 19ak

| Date de la convocation / deialdiaren data | Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua | Nombre de présents / Hor zirenak |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|
| 31 décembre 2020 / 2020ko abenduaren 31a | 27 | 21 |

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Fabien LARROQUET, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Marie Pierre CLAVENAD (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Pascal PEYREBLANQUE (k) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2021-02 Signature d'une convention de partenariat avec l'Institut Culturel Basque / Euskal Kultur Erakundearekin partaidetza-hitzarmen baten izenpetzea

La commune d'Ascain souhaiterait contribuer à la structuration d'une politique publique en faveur de la culture basque dans le cadre du processus global mis en place par l'Institut Culturel Basque.

Ainsi, un partenariat pourrait être instauré entre la Commune d'Ascain et l'Institut Culturel Basque dans les domaines suivants priorités par la Commune :

- la littérature basque, le bertularisme,
- les arts visuels,
- le spectacle vivant : théâtre, musique, danse, spectacle de rue,
- le patrimoine artisanal, industriel et local

La convention a pour objet de définir le cadre général dans lequel s'inscrira le partenariat entre l'Institut Culturel Basque et la Commune d'Ascain.

Elle prévoit que La Commune d'Ascain confirme l'Institut Culturel Basque en tant que pôle-ressources et référent de la culture basque, et sollicite l'ICB pour qu'il apporte son savoir-faire en matière de culture basque et de partenariat artistique dans la mise en œuvre des manifestations portés par les équipements culturels municipaux et les associations culturelles

L'Institut Culturel Basque s'engage à être un pôle-ressources de la culture basque pour la commune d'Ascain, ses services et/ou lieux culturels municipaux ou para-municipaux ainsi que pour les structures culturelles et les associations d'Ascain. Il sera force de propositions pour intégrer la culture basque dans le cadre de programmations mises en place par la Ville.

La présente convention de partenariat n'entraîne aucun engagement financier des deux parties et sera signée pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité,

APPROUVE le contenu du projet de convention avec l'Institut Culturel Basque

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat aux conditions proposées.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

